



DUOL

CHARTRE DE L'ASSOCIATION DuoL

La présente charte est le fondement de DuoL. Elle définit son identité et ses objectifs ainsi que le cadre dans lequel s'inscrit sa mission. Les divers.e.s intervenant.e.s et bénéficiaires de l'Association DuoL s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans cette charte.

Identité

DuoL est une association à but non lucratif d'utilité publique ayant pour objectif de soutenir la réinsertion des demandeur.se.s d'emploi senior.e.s (45+) grâce à un programme de mentorat.

L'Association DuoL est née en 2018 dans le cadre d'un projet de Micro-MBA. L'enjeu visé : mettre à contribution le domaine privé afin de répondre à une problématique publique. Grâce au soutien de la CVCi et de la Direction générale de l'emploi, DuoL débute ses activités en novembre 2019. En janvier 2022, DuoL devient une mesure officielle du marché de l'emploi.

DuoL est administré par un comité associatif de 5 membres et compte une équipe de 3 collaborateurs.s.

Vision

La vision de DuoL est d'inciter les individus à travailler ensemble, dans une notion de partage en permettant aux uns de bénéficier de nouvelles connaissances et aux autres de partager leur savoir.

Mission

DuoL a pour mission de soutenir et favoriser l'employabilité des senior.e.s (45+) sur le marché du travail.

A travers un programme de Mentorat de 6 mois, DuoL met en relation un.e Demandeur.se d'emploi (45+) et un.e Mentor.e actif.ve sur le marché du travail pour échanger, partager et apporter de nouvelles perspectives et idées au.à la Demandeur.se d'emploi en vue de l'aider à retrouver une situation professionnelle stable et pérenne.

Valeurs

Proactivité

Le Mentorat ne peut être bénéfique que grâce à l'implication de chacune des parties. Ainsi, chacun.e fait sa part, se prépare et est force de proposition dans le bon déroulement du programme.

Respect

Chacune des parties tient ses engagements sur la base de la bonne foi et du respect de l'autre. Chacun.e est considéré.e avec bienveillance, dans le respect de ses valeurs et de son intégrité.

Transparence

Les besoins, attentes et motivations de chacune des parties sont explicitement discutés et constamment réalignés afin de tendre vers une collaboration équilibrée et bénéfique pour chacun.

Soutien

Le.la Coordinateur.ice.s tient à disposition tout au long du Mentorat. À tout moment, le.la Mentor.e ainsi que le.la Mentoré.e peuvent faire appel à lui.elle.

Sensibilisation

Aujourd'hui, le monde professionnel évolue de plus en plus vite grâce aux nouvelles technologies et au besoin d'une efficacité maximale. Ainsi, il n'est plus possible de se « reposer » sur ses acquis. Il en va de la responsabilité de chacun.e de se former en continu afin de rester à jour avec, non seulement les compétences métiers mais également les outils technologiques et les savoir-faire.

Beaucoup de préjugés fondés ou non, entourent les Demandeur.se.s d'emploi senior.e.s dans le milieu professionnel et expliquent les difficultés de ces tranches d'âges à retrouver un emploi stable et pérenne passés 45 ans. (Coûts plus élevés, moins efficaces, moins flexibles et agiles).

Grâce au programme de Mentorat DuoL, les Demandeur.se.s d'emploi bénéficient d'un accompagnement sur mesure et directement en lien avec le marché de travail. Le Mentorat a pour but également de sensibiliser les Mentor.e.s, actif.ve.s professionnellement à la problématique de l'employabilité des senior.e.s sur le marché du travail. Que ce soit pour appréhender leurs situations personnelles ou leurs fonctions managériales, l'immersion auprès de Demandeur.se.s d'emploi senior.e.s semble une voie de prévention bénéfique.

Le programme de Mentorat DuoL permet

- un échange d'idées et l'apport de nouveaux angles de vue
- un partage humain, personnel et réconfortant
- une valorisation des parcours de vie, autant pour le.la Mentoré.e que pour le.la Mentor.e
- le petit coup de pouce bénéfique pour (re)donner élan et confiance
- une sensibilisation aux problématiques d'autrui
- une bulle volontaire et généreuse pour le.la Demandeur.se d'emploi
- un accompagnement vers un nouveau paradigme
- une passerelle entre les secteurs de l'Economie et des Services publiques

Engagements des parties prenantes

L'Equipe DuoL

L'équipe DuoL met tout en œuvre, dans la mesure de ses moyens, pour que le programme de Mentorat de chaque bénéficiaire soit un succès de l'inscription à la clôture du mandat. L'équipe est en charge de trouver les Mentor.e.s engagé.e.s et pertinent.e.s et de créer des partenariats pérennes pour assurer la viabilité de l'Association.

Le.la Mentoré.e

Le.la Mentoré.e qui bénéficie de la mesure DuoL le fait de manière volontaire. Il.elle s'engage à donner le meilleur de lui.elle-même et à respecter le temps mis à disposition par le.la Mentor.e et l'Association DuoL. Il.elle est transparent.e sur ses attentes et besoins, est à l'écoute des conseils et idées et fait preuve d'une réelle volonté de faire évoluer sa situation professionnelle actuelle.

Le.la Mentor.e

Le.la Mentor.e a la volonté de soutenir et d'accompagner un.e Mentoré.e de manière volontaire et entièrement gratuite. Il.elle est à l'écoute des besoins et des attentes du.de la Mentoré.e. Il.elle respecte les valeurs, les origines et le parcours du.de la Mentoré.e et sait s'adapter en apportant confiance et empathie. Le.la Mentor.e utilise les outils qui lui semblent pertinents et qui sont les siens dans un Mentorat non-directif. En ce sens, il.elle délivre et met à disposition ce qu'il.elle peut et veut.

Le Comité DuoL

L'Association DuoL est administrée par un comité dont les membres sont bénévoles. L'Association est née d'une volonté commune d'agir en faveur d'une tranche de la population qui subit particulièrement les changements économiques actuels et qui peine à se remettre sur les rails du marché du travail.

Cadre et règlement interne

Le cadre est défini et accepté par les différentes parties en ce qui concerne les points suivants :

Rencontres

Le.la Mentoré.e et le.la Mentor.e échangent lors d'entretiens virtuel ou en présentiel. Le type et le lieu de rencontre ainsi que la fréquence des rendez-vous sont définis conjointement et acceptés par les deux parties. Les rencontres ne peuvent se faire dans les locaux de DuoL.

Conditions d'annulation/de dédite

En cas d'arrêt précoce d'une des parties, celle-ci avise le.la Coordinateur.ice de la mesure afin de clôturer officiellement le Mentorat. Un retour à l'emploi du.de la Mentoré.e n'arrête pas automatiquement le Mentorat.

Gratuité & volontariat

Le programme de Mentorat DuoL se base uniquement sur le volontariat. Le seul investissement nécessaire est d'y mettre de la bonne volonté. Le recours à ce programme ne peut en aucun cas faire valoir un droit ou à une rétribution quelle qu'elle soit. Aucun dédommagement ne peut être réclamé à une autre partie.

Confidentialité

Tout ce qui est échangé durant le Mentorat est strictement confidentiel sauf accord convenu entre les parties. Les données sont traitées selon la RGPD (règlement général sur la protection des données).